



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

ARRIVÉE  
CPDP

14 NOV. 2006

Préfecture de l'Indre

30 OCT. 2006

Cabinet

N° .L. An. deux. mil. six. le. deux octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilbert GAULUÉ, Maire.

**Etaient présents :** MM. BARRIAU, BARON, GAUTRON, GAULUÉ, Mme. RASLE, MM. CHEVRETON, BERTRAND, MOREAU, PIN, Mme. DEPOND Noëlle, MM. DEBILLOT, DUBOIS, Mme. DEPOND Lucette.

**Etait excusé :** Mr. JANVIER.

Monsieur Stéphane BERTRAND a été élu secrétaire de séance.

**OBJET :** LIGNE GRANDE VITESSE LIMOGES - POITIERS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 05 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges – Poitiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

\* S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges – Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux – Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre, soit près d'1,8 million d'habitants.

\* Rappelle que l'Indre s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire.

**DEMANDE :**

- la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie,
- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

POUR COPIE CONFORME.

A SAINT-GENOU, le 06 octobre 2006.

**Reçu à la Préfecture**

le 12 OCT. 2006



Téléphone : 02 54 38 45 99 - Télécopie : 02 54 38 49 83



Le Maire,